

7532/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 avril 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 avril 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Nomination de M. Romolo De CAMILLIS, membre pour l'Italie, en remplacement de Mme Aviana Maria Teresa BULGARELLI, démissionnaire

E 15658

Bruxelles, le 31 mars 2021
(OR. en)

7532/21

SOC 176
EMPL 123

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Romolo De CAMILLIS, membre pour l'Italie, en remplacement de M ^{me} Aviana Maria Teresa BULGARELLI, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Aviana Maria Teresa BULGARELLI, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Italie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement italien a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Romolo De CAMILLIS
Director General for working conditions and industrial relations
Ministry of Labour and Social Policy
Chair of the Management Board of the National Labour Inspectorate
Via Forno 8 - 00192 Rome - Italy
Tél.: + 39 06 46834200
Courriel: rdecamillis@lavoro.gov.it

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de
travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Aviana Maria Teresa BULGARELLI.
- (3) Le gouvernement italien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

M. Romolo De CAMILLIS est nommé membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Aviana Maria Teresa BULGARELLI, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====